

## *Info-établissements spécialisés*

### **Arrêt brutal de prise en charge dans les établissements spécialisés : le passage par l'hôpital psychiatrique est-il « obligatoire » ?**

Bien sûr que les établissements spécialisés ont le droit d'estimer que le handicap de tel ou tel résident ne peut plus être pris en charge par le personnel, mais ce que nous ne comprenons pas c'est que cela se fait très souvent de manière brutale. Quelle que soit la région ou l'association, le résident que l'on ne veut plus garder est transféré, parfois du jour au lendemain, à l'hôpital psychiatrique du secteur.

Très souvent, les familles sont averties après ce transfert.

Elles sont démunies lorsque leur enfant ou adulte passe par la case « hôpital psychiatrique ». Il est fréquent que ce transfert direct en HP n'ait pas été discuté entre la famille et l'établissement.

Cela, nous le déplorons fortement.

C'est un peu (beaucoup) comme si nous parents nous ne comptons pas ou si peu.

Ce que nous pourrions penser, ressentir n'intéresserait personne.

Peu importe notre avis, nos souhaits, nos craintes.

Tout cela est balayé et affirmé lorsque la quasi-totalité des parents et des tuteurs qui vivent cela pour leur enfant ou adulte reçoivent la « fameuse » lettre leur informant qu'ils doivent au plus vite retirer les affaires personnelles et vider la chambre car un autre résident doit arriver. Manque de tact envers les parents et les tuteurs, mais surtout envers le résident exclu.

Qu'a-t-il fait pour mériter cela.

Aussi peu de considération.

Ses difficultés à vivre avec ses troubles du comportement signeront son départ en hôpital psychiatrique.

Pourquoi certaines directions s'embêteraient à garder un tel résident.

La liste d'attente est si longue. Il y a assez de personnes handicapées pour remplacer les plus handicapés avec de forts troubles du comportement.

Alors direction « HP ». Surtout pas la peine de se tracasser à lui trouver une solution  
Ce n'est pas leur travail.

Et pourtant les établissements spécialisés des associations gestionnaires « tournent » et fonctionnent grâce à l'argent de l'État et des collectivités.

En aucune manière, ces sommes importantes appartiennent aux associations.

Et quand on voit le prix moyen d'une journée de prise en charge dans ces établissements spécialisés comparé au prix de journée dans un EHPAD, on devine que ce n'est pas avec les dons et les cotisations que ces associations font tourner la machine.

Ce qui est dit, ci-dessus, se passe aussi dans les établissements dépendant d'associations gestionnaires qui se revendiquent « associations de parents ».

Le problème : mais où sont les parents ?

Celui qui est exclu, avait-il pris la place d'un autre ?

Avait-il « volé » cette place du fait qu'il ait des troubles du comportement.

Le respect que l'on pourrait avoir avec ces résidents exclus serait, au minimum, d'essayer de leur trouver une solution de rechange. Mais bon, pourquoi se casser la tête.

Chacun pour soi.

Aux familles de se débrouiller.

Alors nous le disons une nouvelle fois, tous les établissements spécialisés ne réagissent pas comme cela. Il arrive quand même, à notre association, un appel de parents, par semaine, nous relatant l'exclusion de leur enfant ou adulte.

Et notre association n'est pas encore très connue par l'ensemble de parents.

Si nous l'étions, on imagine le pire...

Peu importe qu'un établissement spécialisé n'ait pas le droit d'arrêter la prise en charge d'un résident de son propre fait, sans l'accord de la MDPH, au-delà de cela, peut-on s'apercevoir qu'il y a des drames humains qui se déclenchent après de telles décisions. On comprend qu'une grande majorité de parents et de tuteurs préfère se tenir à l'écart et évite de trop parler.

On ne sait jamais.

Les places, malgré ce que raconte le Ministère « avec le zéro sans solution », sont encore rares, très rares.